



Fondation Rurale
de Wallonie

Commune de Florenville – PCDR

Réunion de CLDR – 31 août 2022

Présentation de l'avant-projet de la maison de village de Sainte-Cécile

Présents :

Commune : C. GODFRIN, bourgmestre et Y. PLANCHARD, échevin.

FRW : B. ECHTERBILLE et A. THIRY ; agents de développement.

CLDR : voir liste en annexe.

Invité : M. LEQUEUX, architecte.

Ordre du jour :

Approbation du PV du 06 juillet 2022

1. Présentation de l'avant-projet de la maison de village de Sainte-Cécile
 - Historique
 - Avant-projet
2. Retour sur la réunion des associations
3. Suivi des conventions en cours
4. Divers



1. Maison de village de Sainte-Cécile

a. Historique du projet

Il s'agit ici de la première demande de convention du PCDR actuel de Florenville. Cette convention provient du lot 1, priorité 1 et a été approuvée en 2021.

Suite à cette approbation, la Commune a organisé plusieurs réunions :

- Consultation via la plateforme numérique (été 2021),
- Présentation aux habitants (octobre 2021),
- Installation d'un comité,
- Travail sur un ROI,
- ...

Le projet consiste à transformer l'ancienne école des garçons en maison de village. Il s'agit de rénover le bâtiment existant et de créer une extension vers l'arrière.

b. Présentation du dossier par Marjorie Lequeux (Bureau d'étude Impact sprl)

L'idée initiale consistait à créer une extension sur l'arrière pour obtenir une salle polyvalente d'une capacité de 100 personnes. Suite aux rencontres avec les habitants, la salle a été redimensionnée afin de correspondre à une capacité de 80 personnes.

L'extension, traitée en toiture plate, comprend donc une salle polyvalente (80 personnes assises), avec un bar et des espaces de rangement.

La cuisine (qui respecte les normes AFSCA), la réserve bar (+ espace livraison) ainsi que le bloc sanitaire sont prévus dans le bâtiment existant dont l'isolation sera entièrement réalisée par l'extérieur.

L'ensemble de la maison de village répondra aux normes énergétiques actuelles.

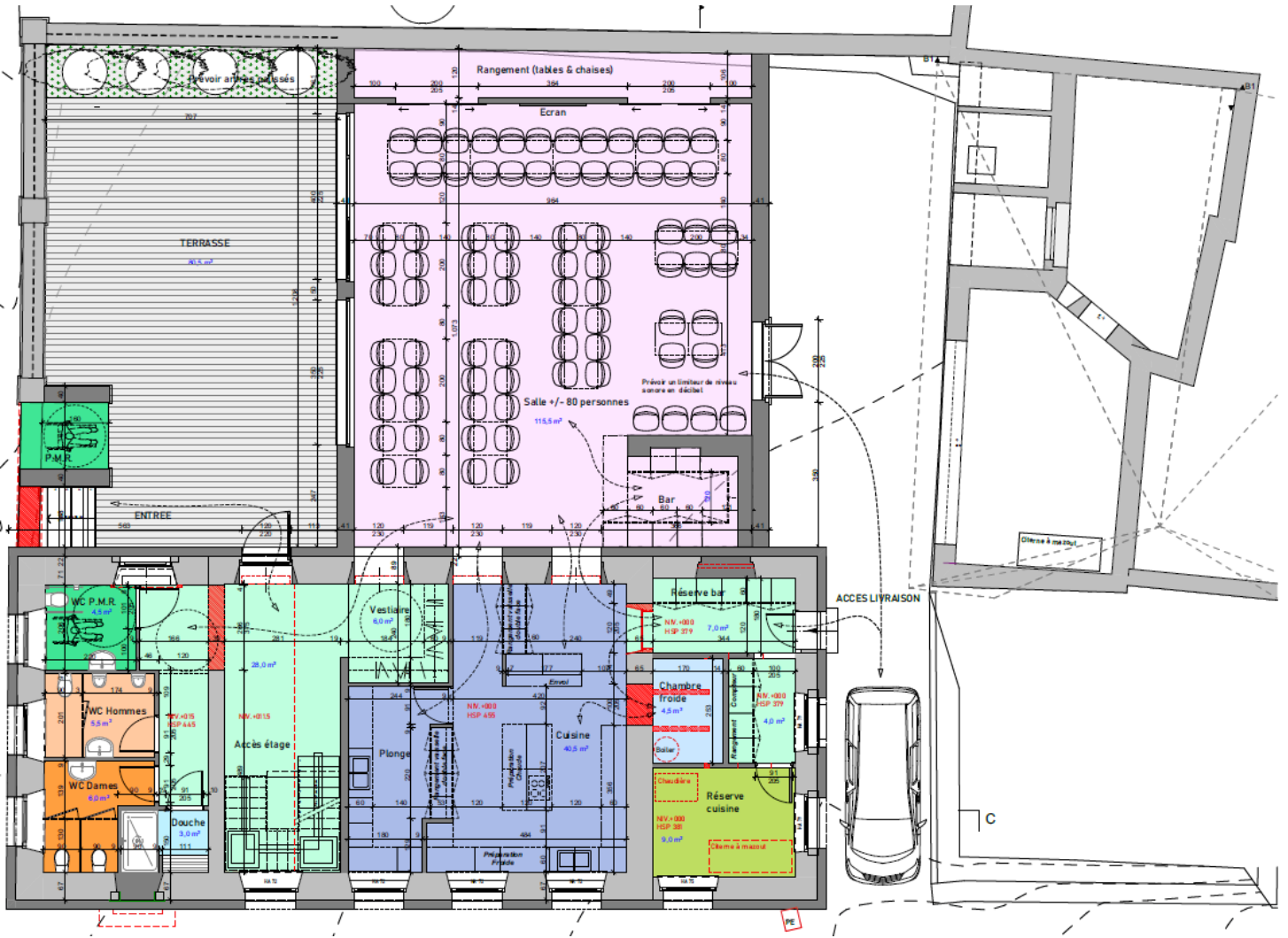
Le premier étage comprendra un espace dédié aux techniques ainsi que deux salles non aménagées.

La partie préau mitoyen ne sera pas aménagée afin de permettre un accès voiture à la salle polyvalente ainsi que des espaces de stockage.

L'entrée (+ aménagement PMR) se fera par la cour intérieure.

Le budget total est de 1.011.000 € (dont une part communale de 331 000 €).







Remarques

- Qu'est-il prévu entre la cour et le jardin du voisin ? *Des arbres palissés (non représentés sur l'esquisse) seront plantés afin d'isoler le jardin privé et la cour de la maison de village.*
- Un espace est-il prévu pour les poubelles ? *Oui, dans l'ancien préau.*
- Les salles à l'étage ne seront pas aménagées complètement en raison du prix des matériaux.
- Il pourrait être intéressant de verdiriser l'espace de la cour.
- Un accès entre la salle et la cour est-il possible ? *Oui ce sont des portes fenêtrées.*
- Quel sera le système de chauffage ? *L'objectif est d'avoir la meilleure gestion énergétique du bâtiment en fonctions des usages. A cette étape, il n'a pas encore été déterminé.*
- Quid de l'utilisation de l'ancien préau ? *Il faudra bien préciser dans le ROI que cet espace est destiné aux techniques (livraison, poubelle, stockage) et non un espace de jeu. Il sera important de réfléchir au type de porte qui y donnera accès (clef ou système de barre).*

Une rencontre avec le comité de la salle est prévue le 12 octobre en présence de la Commune et de la FRW afin de présenter cet avant-projet.

2. Rencontre avec les associations

En suivi de la décision de la CLDR, une rencontre avec une quinzaine d'associations s'est déroulée le 16 mars 2022.

Deux éléments à retenir de cet évènement :

1. Présentation des outils communaux :
 - Calendrier

- Annuaire communal

La cellule Communication a d'ailleurs constaté une augmentation de l'utilisation du calendrier après cette réunion. Ceci dit, les associations doivent rester attentives à transmettre toutes les informations obligatoires lorsqu'elles utilisent ces outils. Le gestionnaire des plateformes (IMIO) travaille actuellement à l'amélioration de la partie « utilisateurs ».

2. Constat de besoins communs
 - Organisation & communication (calendrier communal)
 - Prêt de matériel & mutualisation

Un membre de la CLDR fait remarquer que toutes les associations de la Commune n'ont pas été invitées. La Commune invite ces associations en question à se faire connaître via l'annuaire disponible en ligne.

3. Suivi de conventions

Phase 3a – Florenville

Le parking est accessible et un accès piéton a été mis en place afin de faire la jonction avec l'école.

Les filets d'eau seront posés fin septembre.

Phase 3b – Florenville

Le permis a été octroyé. Nous sommes actuellement dans la période d'enquête publique avec affichage du projet (60 jours).

MV Fontenoille

Le dossier a été envoyé à l'Administration DR pour la session de septembre 2022.

Conventions suivantes ?

2023 : Les plages de Lacuisine et Martué. La désignation de l'auteur est prévue pour début d'année 2023.

4. Divers

Actuellement la CLDR est composée de 19 membres : 6 personnes pour le quart communal et 13 citoyens.

Il faut donc désigner cinq nouveaux membres.

Un premier appel a été lancé parmi les citoyens faisant partie de la réserve.

Ensuite, si vous connaissez une personne intéressée, n'hésitez à lui en parler !

Les futurs membres seront d'abord invités aux prochaines CLDR et deviendront officiellement membre de la commission lors de la réunion concernant le rapport annuel (février 2023).

*Alexandra Thiry et Bruno Echterbille,
Agents de développement,
Fondation Rurale de Wallonie.*

ANNEXE

Liste de présence

Nom	Prénom
Besure	Patrick
Bouvy	Laurent
Godfrin	Caroline (bourgmestre)
Michaelis	François
Planchard	Yves (échevin)
Watelet	Serge

Excusés

Bergen Jacques

Tassin Mélanie

Willame Elise